

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.
Saumur :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste :
Un an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 6
On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et RULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A RWIG,
Rue Talibout, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mars 1877.

Chronique générale.

La question d'Orient reste toujours la boîte à surprises que l'on sait. L'autre jour, on télégraphiait à la Gazette d'Augsbourg que l'ordre était donné aux troupes russes de franchir le Pruth. C'était grave.

Puis il est venu d'autres nouvelles ; celles-là parlaient des dispositions résolument pacifiques du czar et de son entourage. La Russie ne veut pas la guerre ; elle n'attend pour désarmer et faire rentrer ses soldats dans leurs foyers que la conclusion de la paix entre la Porte et la Serbie. Et en même temps, chose curieuse, s'il faut en croire les informations parvenues par le télégraphe, jamais le Skouplehino, jamais le prince Milan n'ont montré des sentiments plus belliqueux. Un sphinx suffirait à peine à ces énigmes.

Quoi qu'il en soit, nous croyons sans peine que la Russie ne tient pas à entrer en campagne. A quoi bon se mettre l'Europe à dos quand la seule présence de l'armée russe sur la frontière ottomane ruine le trésor de la Porte, fatigue et harcèle le fanatisme musulman, qui va bientôt pousser le sultan à attaquer lui-même le czar ou bien causer à l'intérieur des massacres et des convulsions ? Mais si la Russie veut bien laisser l'empire ottoman se dissoudre de lui-même, elle veut être la première à profiter des événements. Elle attendra donc probablement l'arme au bras.

Ce qui, plus que tout le reste peut-être, prouve combien la situation est grave, c'est l'attitude discrète et réservée de l'opposition libérale au Parlement anglais. M. Gladstone et lord Hartington n'ont guère porté le débat que sur des questions de détail. C'est sur ce terrain secondaire, et, on peut le dire, presque personnel que les principales vivacités ont été échangées. Quant au fond du débat, c'est-à-dire à la politique étrangère du ministère, lord Hartington a déclaré que le moment n'était pas opportun pour la discuter publiquement. Après les coups de grosse caisse de M. Gladstone, c'est un signe.

On écrit de Paris au *Novelliste de Rouen* :

« Il paraît, si l'on en croit les bruits qui ont couru durant le marché, que la délibération des ministres, réunis à l'Élysée, n'a pas été sans importance. M. Jules Simon aurait d'abord annoncé qu'un certain nombre de sous-préfets et de secrétaires généraux disgraciés refuseraient leur nouvelle situation, ce qui allait contraindre le ministre de l'intérieur à préparer un nouveau mouvement administratif. Ce n'est pas tout ; les questions soulevées par l'élection de M. Saint-Martin auraient été mises sur le tapis, et le débat aurait pris bientôt une tournure assez irritante. On se serait demandé si l'administration, sans peser directement sur les électeurs, n'aurait pas pu et dû, par de simples conseils, éviter l'entrée au Corps législatif d'un nouvel intransigent. M. Jules Simon aurait dû donner des explications sur cette regrettable affaire. »

Le journal auquel cette lettre est adressée

publie le *post-scriptum* suivant à son bulletin du jour :

« Notre correspondance parisienne nous parle d'incidents qui se seraient produits au dernier conseil des ministres. Ces renseignements sont confirmés par la dépêche suivante, que nous recevons d'un de nos correspondants particuliers :

« Le bruit court dans les cercles politiques que dans le dernier conseil des ministres, le maréchal de Mac-Mahon aurait insisté pour que le ministère intervint devant les Chambres en faveur du maintien de la loi de 1875 sur la presse.

« Il aurait appelé l'attention des ministres sur les attaques de la presse radicale contre l'armée, la magistrature et le clergé.

« L'élection d'Avignon aurait été l'objet d'un échange de commentaires assez vifs. »

La période électorale va décidément s'ouvrir à Bordeaux. On sait qu'un décret convoque les électeurs de la 2^e circonscription de cette ville pour le 25 mars.

Les électeurs sont déjà préparés à la lutte qui promet d'être des plus vives entre les intransigeants et les opportunistes ; les premiers présentent, pour recueillir la succession de M. Sansas, à la Chambre des députés, le turbulent pasteur Stegg ; les seconds se proposent d'appuyer chaudement la candidature de M. Caduc, qui a déjà, dans la précédente Assemblée, représenté le département de la Gironde pour l'arrondissement de La Réole. On parle aussi d'un troisième concurrent, M. Raynal, conseiller municipal dont l'intransigeance n'est pas aussi accentuée que celle du pasteur clubiste ; mais, jusqu'ici, M. Raynal ne paraît pas pris au sérieux dans le camp des républicains.

On persiste à croire que M. Johnston a consenti à se laisser porter par les conservateurs.

L'*Univers* avait adressé à la *France*, journal de M. de Girardin, la question que voici :

« Si M. de Girardin est persuadé de l'impuissance de la presse, pourquoi toute sa vie s'est-elle passée à faire des journaux ? »

M. de Girardin répond :

« Parce que c'était ma profession ; j'ai passé toute ma vie à faire des journaux, comme j'eusse passé toute ma vie à faire des plaidoyers, si j'eusse été avocat. — E. de G. »

M. de Girardin est un journaliste fatal ; il fait du journal, comme le phylloxera fait des ravages dans les ceps de vigne : *Sic fata ferunt.*

Le *Semaphore* publie les nouvelles suivantes, relatives à la situation commerciale de Marseille :

« M. le préfet des Bouches-du-Rhône a reçu dans l'après-midi d'hier la visite de tous les fabricants d'huile et de savon de Marseille. Ces messieurs, très-préoccupés de la situation industrielle de notre ville et surtout des conditions très-fâcheuses de leurs ouvriers, conditions qui peuvent devenir plus mauvaises encore qu'elles ne le sont déjà, s'étaient réunis au siège des syndicats des deux industries, pour examiner l'état des

choses et rechercher en commun les moyens de maintenir la position dans les circonstances critiques que nous traversons.

« Ainsi que nous l'indiquions samedi, l'avis unanime appuyé sur des faits incontestables et malheureusement beaucoup trop certains a été qu'il était urgent de tenter par une démarche nouvelle d'obtenir que justice soit rendue à bref délai à leurs réclamations, au lieu de retarder l'heure de l'œuvre de réparation promise pour le 4^{or} janvier 1877. »

Comme nous l'avons dit dernièrement, il paraîtrait que cette malheureuse situation tend à se généraliser. Les journaux républicains publient de longues dissertations pour prouver que le régime cher à leur cœur n'est pas responsable de cette crise. Comme ils soutiendraient une thèse absolument contraire si ce chômage universel s'était produit sous la monarchie, nous savons le cas que l'on doit faire de leurs arguments.

La mutilation du jardin des Tuileries sera bientôt un fait accompli. On annonce que les travaux du percement de la rue projetée à travers le jardin vont commencer la semaine prochaine.

Au conseil municipal de Paris, M. Delatre a déposé une proposition tendant à l'établissement sur l'emplacement des Tuileries de vastes galeries avec pavillon qui seraient affectés à des cours sur l'histoire du travail, à une salle de concert et de gymnastique. Cette proposition a été renvoyée à la 5^e commission.

Mardi a eu lieu à Lunéville, sous la présidence du préfet de Meurthe-et-Moselle, une fête pour célébrer le centième anniversaire de la naissance de Mathieu de Dombasle. M. Barral, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture de France, a fait une conférence traitant de l'influence exercée par Mathieu de Dombasle sur l'agriculture au dix-neuvième siècle.

Le bal de bienfaisance à l'Opéra de Paris.

La fête de mardi a effacé toutes celles qui avaient été données jusqu'à ce jour dans ce monument sans pareil. Les longs couloirs de l'entresol avaient été convertis en jardin anglais ; au milieu des pelouses harmonieusement dessinées, apparaissaient les statues achetées par la ville au dernier salon. Camélias en fleurs, asalées, etc., on avait réuni là toutes les merveilles des serres de la Muette. Toutes les tentures du grand foyer avaient été conservées ; les beaux vases de Sèvres et les bustes des grands musiciens que l'on enlève les nuits de bals masqués, étaient à leur place. Les glaces réfléchissaient à chaque pas des flots de lumière. Les moindres couloirs, les moindres réduits, grâce à l'habileté du décorateur, étaient devenus des salons, des galeries de palais. Des palmiers et des fougères géantes ornaient le vestibule. Le glacier et le buffet étaient également fort bien décorés.

La salle de bal était la même que celle des bals masqués ; elle se composait de la salle avec le plancher mobile, de la scène avec rideau tendu devant le foyer de la danse. Quatre lustres nouveaux avaient été ajoutés.

Devant la grande avant-scène de gauche réservée pour M^{me} la maréchale de Mac-Mahon, M. Alphans avait dessiné un ravissant parterre. Les couloirs qui se trouvent derrière l'orchestre avaient été aménagés en élégants jardins. Des massifs de magnolias avaient été jetés devant le foyer de la danse.

On se fera une idée de la foule qui assistait au bal lorsqu'on saura que M^{me} Mac-Mahon et les dames patronesses ont à elles seules placé 4,000 billets. Toutes les loges des étages supérieurs ont été littéralement enlevées. On peut évaluer à 300,000 francs la recette, de laquelle il n'y aura à déduire qu'une cinquantaine de mille francs de frais environ.

A dix heures, heure de l'ouverture des portes, la foule des souscripteurs se pressait aux abords de l'Opéra. On descendait de voiture dans la galerie couverte construite au-devant de la façade. Les chemins de verdure avaient remplacé les contrôles, et c'était au milieu de massifs de laurier que les employés de la ville demandaient aux arrivants leur billet. On parvenait au grand escalier qui réservait une nouvelle surprise : il était garni d'une double haie de soldats de la garde de Paris, au casque étincelant et au brillant uniforme. Au milieu d'une décoration de verdure, l'excellente musique de la garde exécutait des marches.

Les dispositions ont été fort bien prises pour l'entrée et la sortie ; car le départ et l'arrivée des files de voitures s'opéraient sans trop d'encombre, si l'on tient compte du chiffre considérable auquel elles ont dû s'élever. Vers une heure du matin, les départs ont commencé à s'effectuer en grand nombre et la foule a beaucoup diminué.

Le maréchal de Mac-Mahon est arrivé vers onze heures. Il a traversé toute la salle et s'est rendu dans le salon de réception préparé pour lui, sur l'emplacement du foyer de la danse. La maréchale avait été empêchée d'assister à ce bal par suite de la maladie grave de M. de Castries. Nous avons remarqué : le duc de Nemours, le duc d'Alençon, les ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, du commerce ; les ambassadeurs d'Allemagne et de Belgique, les généraux de Ladmirault et d'Abzac, le duc et la duchesse de Mouchy, le duc et la duchesse de Montmorency, le duc de Broglie, le prince et la princesse de Broglie, le comte et la comtesse d'Armaillé, le duc de Larocheffoucauld-Bisaccia, M. et M^{me} de Rothschild, M. Grivart, etc.

Il serait impossible d'énumérer, même très-incomplètement, les personnes notables qui assistaient à cette fête et sont venues ainsi en aide aux ouvriers lyonnais. On peut dire que tous les salons de Paris y étaient représentés. La fête a été attristée seulement par cette réflexion que c'est une publicité maladroite et inutile qui l'a rendue nécessaire, et que de l'aveu même des Lyonnais les plus compétents, le bruit que l'on a fait autour d'une crise qui n'avait alors aucune gravité l'a rendue plus intense et a nuï aux intérêts bien entendus de Lyon. C'était là le sujet de toutes les conversations.

Mais, le mal étant fait, ce sont les membres de la haute société de Paris, constamment attaqués et diffamés par la démagogie lyonnaise, qui seront venus le plus efficacement en aide aux ouvriers lyonnais malheureux.

On exprimait aussi l'espoir que des mesures sérieuses seraient prises pour que l'argent recueilli fût distribué aux hommes réellement nécessiteux, sans passer par l'intermédiaire de comités dont on ne serait

pas sûr et qui dissimuleraient, sous un titre charitable, des visées politiques et démagogiques.

HISTOIRE DU TISSAGE DE LA SOIE.

La crise lyonnaise donne un vif intérêt à l'article suivant du *Petit Moniteur*, qui constitue une véritable histoire de la soierie. Il prouve aussi que l'ancien régime n'était pas étranger à la prospérité des manufactures de soie.

« Tant qu'on a porté du façonné, c'est-à-dire des étoffes broderie, des étoffes damasées, la fabrique lyonnaise a été prospère et glorieuse. J'en trouve la preuve dans les notes que me communique un de mes amis, vieux professeur de théorie. Sous Louis XIV, sous Louis XV, sous Louis XVI, toute la cour et toute la noblesse — hommes et femmes — portaient des étoffes de soie façonnées. On faisait alors, en un an, à Lyon, plus de velours de Gênes qu'on n'en avait fait à Gênes en un siècle.

« Jusqu'aux dernières années de Louis XVI aussi, les hommes portèrent beaucoup de soieries façonnées. La veste était de nuance claire, avec bordure brochée et semis de bouquets. L'habit était de nuance plus sombre, fond uni très-souvent, mais encore avec bordure ou agréments. La culotte de cérémonie était la culotte de soie. Vers la fin de Louis XV, le gilet proprement dit remplaça la veste, mais ce gilet était généralement en beau satin blanc, toujours avec bordure, semis et boutons à fleurs de même étoffe.

« Sous Louis XVI, les nuances indéfinies furent en grande vogue. Ce fut le roi lui-même qui inventa la nuance *puce morte*; ce fut le comte d'Artois qui trouva la teinte *boue de Paris*. Ces nuances vagues, comme l'algue marine, la gorge de pigeon, le *bouquet de Blasse*, la *rougeur de Babet*, ne convenaient guère qu'à l'uni, au taffetas, au satin, au gros de Tours, au gros de Naples, aux velours; aussi les façonnés traversèrent-ils une crise; mais alors l'uni se fabriquait à Lyon; il y avait très-peu de métiers à la campagne, et les manufactures marchant par chutes d'eau — les premières ont été celles de la Savoie et du Dauphiné — n'étaient pas encore fondées.

« D'ailleurs l'ameublement, pendant deux siècles, n'avait cessé de donner. On faisait à Lyon de splendides tentures de damas, de reps, de pékin, de lampas. Les fameuses tentures de la famille de Retz, qui ont été retrouvées et vendues il y a quelques années, étaient des soieries de Lyon. Les tentures de l'hôtel de Rambouillet avaient été fabriquées par des ouvriers lyonnais. J'en ai vu les précieux restes, avec leurs écussons, leurs emblèmes, leurs personnages mythologiques et leurs devises galantes, en broderie et application. Plus tard, pour M^{me} de Pompadour, on fit de délicieux sujets japonais. Quand la Révolution éclata, on raffolait du *tableau tissé*. Carquillat, l'auteur de la *Visite des d'Orléans* et des *Portraits des souverains*, a eu de très-habiles prédécesseurs.

« La population des tisseurs ne cessait de s'accroître; on était à l'étroit dans les petites rues de Saint-Just et de Saint-Irénée; la Croix-Rousse allait devenir une grande ville. Pour faire l'apprentissage et monter sur le métier, les Foréziers et les Auvergnats arrivaient par la vieille route des Maçons, qui a encore conservé son dallage de voie romaine par places, entre Saint-Foy l'Argentière et Saint-Martin-Lestra. Les lourds paysans du Bugey descendaient la vallée du Rhône; les grands gaillards de la Savoie et du Dauphiné débouchaient par les Brotteaux et la Guillottière. Mourguet, qui apporta dans sa poche Guignol, Madelon et Gniaffron, était un Forézien venu à Lyon pour le travail de la soie. Ce fut l'époque des grands coups de feu; Vaucanson préparait l'amélioration des procédés, Jacquard allait venir. »

Etranger.

ITALIE.

Un journal cite ces paroles d'un des principaux chefs révolutionnaires italiens :

« Le Pape ne sort pas depuis six ans. Il a raison. Il est vraiment esclave de sa parole, de sa royauté, de sa foi; il y a, à la porte de bronze du Vatican, des sentinelles

morales et inexorables qui lui barrent le passage. Sa captivité lui est-elle utile? Je ne le sais. Seulement je déclare qu'elle nous est utile à nous et même nécessaire. Il est hors de doute que si le Pape sortait du Vatican, il parcourrait les rues en triomphe. Le peuple lui ferait des ovations continuelles. Il y aurait des entrainements d'enthousiasme auxquels les Italiens eux-mêmes céderaient. En d'autres termes, si le Pape sortait du Vatican nous ne pourrions plus nous montrer dans les rues, et l'Europe aurait sous les yeux le contraste le plus fâcheux pour nous, en sorte que j'ose le dire : Si Pie IX se désistait de sa résolution, il nous mettrait dans la nécessité de lui imposer une captivité forcée... »

RUSSIE.

On télégraphie de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« On assure que la Russie aurait confidentiellement fait remarquer que la situation était identique à celle du mois de juin où le refus de l'Angleterre de marcher avec les puissances avait amené la guerre entre la Serbie et la Turquie.

« Elle aurait en même temps ajouté que l'Europe était maintenant menacée d'une guerre autrement grave si les puissances, et l'Angleterre en première ligne, n'intervenaient pas. »

SERBIE.

On écrit de Belgrade :

« On parle de la découverte d'un complot dirigé contre la personne du prince Milan et contre son gouvernement.

« 200 arrestations ou expulsions d'agents-socialistes étrangers, parmi lesquels figure un grand nombre de Hongrois, ont eu lieu depuis hier.

« La démission du ministère suivra de près la clôture de la Skoupstchina. »

Chronique militaire.

Un mouvement important des troupes composant la garnison de Paris vient d'être arrêté par l'autorité militaire, et aura lieu dans le courant du mois de mars. La plupart des régiments vont recevoir l'ordre d'aller occuper les nouveaux forts qui entourent la capitale et qui sont à peu près tous achevés et armés en ce moment. Les forts élevés autour de Paris qui ne sont point encore complètement terminés le seront irrévocablement pour la fin du mois de mars, si ce n'est avant. Des ordres précis, dit la *Correspondance universelle*, ont été donnés pour presser ces travaux de manière à pouvoir livrer les forts à l'autorité militaire le 1^{er} avril au plus tard.

Pendant la guerre de 1870-1871, plusieurs vice-amiraux ont été appelés à commander en chef des corps d'armée. On s'est demandé, par suite, s'il ne serait pas juste de décider qu'ils pourront être maintenus, sans limite d'âge, dans la 1^{re} section de l'état-major général de l'armée navale, en leur appliquant, à titre exceptionnel, les dispositions du paragraphe 13 de l'article 8 de la loi du 43 mars 1875 sur la composition des cadres de l'armée de terre.

Après en avoir délibéré en conseil des ministres, le gouvernement a pensé qu'en raison de la situation extraordinaire qui est résultée des événements de la guerre 1870-1871, il y avait lieu de prendre cette mesure.

Tel est l'objet de la loi que M. le ministre de la marine vient de soumettre au Sénat.

La majorité des commissaires nommés à cet effet est favorable au projet.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

L'organisation de la cavalcade marche avec plein succès, tous les jeunes gens de Saumur ont à cœur cette entreprise; aussi pouvons-nous espérer un nombreux cortège et une fête brillante.

Les commissaires se sont partagés la ville et se présentent à domicile pour recueillir des souscriptions afin de faire face aux frais

d'organisation. Les promoteurs de cette fête de charité comptent sur le bon vouloir des habitants pour leur aider à mener à bien leur entreprise. Déjà il y a eu des dons généreux; la Société d'Armes de notre ville a fait remettre 400 fr. au président de la cavalcade.

Demain samedi, à 8 heures du soir, il y aura à la Mairie de Saumur une réunion générale des membres de la cavalcade. Les personnes qui voudraient se faire inscrire peuvent se présenter à toutes les réunions.

Un arrêté du ministère des travaux publics, en date du 24 décembre 1876, règle le transport à prix réduit des objets destinés à l'Exposition universelle de 1878.

Cet arrêté, notifié aux Compagnies de l'Ouest et d'Orléans, ainsi qu'aux chemins d'intérêt local d'Angers à Montreuil-Bellay, et de Saumur à Poitiers, va être affiché.

Les intéressés pourront en avoir connaissance dans les diverses gares du département.

Comme les calculs l'avaient indiqué, l'étoile Régulus a été éclipsée mardi par la lune; le ciel était si clair et la pleine lune brillait d'un tel éclat, que l'étoile, ordinairement si belle, était devenue presque invisible, mais on la revoyait aisément avec une longue-vue, ou même une jumelle. Au moment prévu, l'étoile a disparu instantanément, comme la flamme d'une bougie sur laquelle on souffle ou celle d'un bec de gaz dont on ferme le robinet.

« Quant à l'éclipse totale de lune, dit le *Figaro*, — à l'heure même de la totalité, comme un rideau se lève, un large pan de nuage s'écarta et la Lune apparut, plongée déjà dans l'ombre de la Terre, mais brillant encore, comme une énorme goutte d'or fondu.

« Quoique l'éclipse fût totale, fortement infléchi par notre propre atmosphère, les rayons du Soleil allaient éclairer jusqu'au centre notre satellite, dont on voyait les taches visibles au reflet rougeâtre de notre propre horizon.

« Plus tard, à sept heures et demie, au milieu de la totalité, le disque de Phébé ne tuisait plus que d'une assez sombre lueur de nuance fumeuse, et les petites étoiles, naguère effacées par l'éclat de la pleine Lune, s'étaient toutes rallumées dans le ciel. A ce moment, le centre et le haut de l'astre éclipsé étaient presque obscurs. Une demi-heure plus tard, à huit heures, l'obscurité brunâtre formait à la Lune une large zone-équatoriale, et les deux calottes polaires brillaient d'un reflet orangé.

« Cet instant, où notre petite Lune avait pris l'aspect de l'énorme Jupiter vu au télescope, a été le plus curieux et le plus beau du phénomène. »

Dans sa séance du 27 février, le conseil municipal de Paris a renouvelé le vœu de voir donner le nom de David d'Angers à la rue Lepic, à Paris.

La Société contre l'abus du tabac met au concours :

1^o Un prix de 400 fr., pour l'instituteur primaire communal qui fera le meilleur mémoire en vue de prémunir la jeunesse contre les dangers de l'usage prématuré du tabac.

Les concurrents doivent se renfermer dans les limites équivalentes à 15 pages in-8^o d'impression au plus.

2^o Un prix de 200 fr., pour le médecin qui relatera le plus grand nombre d'observations intéressantes inédites de maladies causées par le tabac.

3^o Un prix de 300 fr., pour l'auteur du meilleur mémoire relatif à l'influence du tabac sur les études, notamment dans les lycées, les écoles spéciales, civiles ou militaires, etc.

Une médaille d'honneur sera, en outre, décernée à chaque lauréat.

Les concurrents doivent faire parvenir leurs travaux à l'adresse du président, M. Decroix, rue Saint-Benoît, n^o 5, au bureau de l'*Abeille médicale*, à Paris, au plus tard le 31 décembre 1877.

La Société se réserve le droit de publier, en totalité ou en partie, les travaux récompensés.

Les noms et adresses des auteurs doivent être renfermés dans un pli cacheté joint au mémoire selon la forme en usage. — Ce pli ne sera ouvert qu'autant que le con-

current mériterait le prix ou une autre récompense.

En outre des prix ci-dessus, des récompenses honorifiques ou pécuniaires seront décernées aux personnes qui adresseront à la Société les meilleurs travaux imprimés ou manuscrits sur le tabac, et à celles qui auront été signalées soit pour leur zèle comme agents des administrations, soit pour exécuter les lois et règlements interdits de fumer en certains endroits, notamment dans les chemins de fer.

Niort. — Au moment où l'on organise à Saumur, pour le dimanche 4 mars, une cavalcade de charité qui promet d'être brillante, il n'est pas sans intérêt de placer les yeux de nos lecteurs sur les lignes suivantes d'un journal de Niort, au sujet de la cavalcade qui doit avoir lieu également dans cette ville :

« Le projet d'organiser à Niort une cavalcade de bienfaisance à l'occasion de la carême est parfaitement accueilli. La jeunesse niortaise ferait partie de cette cavalcade qui aurait un grand éclat. Les noms des cavaliers porteraient de riches costumes historiques et de fantaisie.

« Comme les jeunes gens veulent augmenter la recette des quêtes pour des institutions de bienfaisance, ils ont recours à des souscriptions pour couvrir les frais de la cavalcade qui seront très-considérables. Nous apprenons que ces listes se couvrent de signatures. On contribue ainsi à une action et à l'organisation d'une belle œuvre de charité.

« Au lieu de costumes historiques, par hasard, ne pourrait-on pas représenter la scène du moyen âge de notre histoire locale? L'entrée d'un comte de Poitou à Niort ou la chasse dans laquelle Raymond d'Artois le malheur de tuer son oncle, le comte de Poitou; et fit la rencontre de la Méliandine ou Aliénor octroyant la charte municipale à sa bonne ville de Niort, ou Duguesclin chassant les Anglais de Niort par un stratagème; ou la révolte du Dauphin, plus tard Louis XI, contre son père Charles VIII. Comme on le voit, il n'y a que l'embaras pour le choix des scènes historiques. En parlant aux yeux, on pourrait rappeler un des faits marquants des annales niortaises. »

L'ARRÊTÉ DU PRÉFET DES DEUX-SÈVRES SUR LES ALOUETTES.

Les journaux d'Angers publient la suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

« Certaines personnes se réjouissent beaucoup, paraît-il, d'un arrêté du préfet des Deux-Sèvres qui vient de classer les alouettes parmi les animaux nuisibles; mais vraiment nous n'avons pas le droit de nous montrer si sévères, car bien que, dans notre département, jusqu'à ce jour, nous n'ayons épargné au pauvre oiseau une qualification aussi injurieuse, en fait il est traité par nous à peu près avec la même rigueur que même injustice. Chaque année, nos arrêtés préfectoraux ne manquent jamais de le mettre hors la loi et vraisemblablement dans le même but, bien que n'alléguant pas toujours les mêmes motifs hypocrites.

« Ainsi, dans notre arrêté de clôture de 1877, en tout semblable à celui des années précédentes, la chasse a dû être fermée le 1^{er} février, avec exception toutefois pour l'*alouette lulu* (1), qui pourra continuer à être capturée au moyen de collets jusqu'au 1^{er} avril. Or, comme le collet est à peu près l'engin exclusif de destruction avec lequel est fait chaque année de si nombreuses calombes d'alouettes dans nos plaines de Doué, et comme par ailleurs, après le 1^{er} avril, cet oiseau est, à cause de la hauteur des blés et autres récoltes, complètement fait l'objet d'un commerce suivi, dont vraisemblablement l'arrêté préfectoral ne soupçonnerait même l'existence et qui serait certainement au marché s'il s'y aventurait une fois la chasse close. Avec quel discernement les lois de la chasse sont appliquées, quand on ignore jusqu'à quel point des espèces auxquelles elles s'appliquent, et étonnant après cela que le gibier disparaisse

(1) L'alouette que l'administration cherche à signer ne s'est jamais appelée *Lulu*, mais bien *alouette des champs*; ou tout simplement *alouette* proprement dite. L'alouette *Lulu* est un tout petit oiseau, plus petit, moins commun, n'ayant fait l'objet d'un commerce suivi, dont vraisemblablement l'arrêté préfectoral ne soupçonnerait même l'existence et qui serait certainement au marché s'il s'y aventurait une fois la chasse close. Avec quel discernement les lois de la chasse sont appliquées, quand on ignore jusqu'à quel point des espèces auxquelles elles s'appliquent, et étonnant après cela que le gibier disparaisse

ble de la faire avec succès, et que si elle a quelque gratitude spéciale à nous avoir, c'est simplement de nous servir à son égard d'expressions moins blessantes.

Cette exception pour l'alouette est d'autant plus injustifiable que cet oiseau considéré comme gibier a également besoin d'être protégé, si l'on ne veut épuiser son espèce; et par ailleurs, il est d'une grande utilité pour l'agriculture en détruisant nombre d'insectes et quantité de menues graines nuisibles parmi les guérets, bien que M. de la Yallette se soit, je crois, cependant laissé entraîner trop loin dans son récent et spirituel plaidoyer en sa faveur, en affirmant qu'elle dédaigne le blé. J'ai, en effet, mes raisons personnelles pour être assuré au contraire qu'un grain de blé égaré sur un sillon est une bonne fortune et un riche morceau pour elle: dans tous les cas, ce grain eût été perdu, et par ailleurs elle est dans l'impuissance avec ses longs et faibles ongles de retirer de la terre la moindre semence qui lui ait été confiée.

Veuillez agréer, etc.

GABRIEL ROGERON.

Des cas de coqueluche assez fréquents ont été constatés cet hiver. Le pétrole serait-il, en pareille circonstance, un remède efficace? Nous l'ignorons, mais nous croyons devoir soumettre aux hommes compétents le fait suivant signalé par un journal médical de Berlin:

Trois enfants d'une même famille eurent la rougeole et l'un d'eux fut atteint, peu de temps après, de coqueluche. Au bout de quelques semaines, les deux autres la contractèrent également, mais elle se calma rapidement après que ces enfants eurent été mis accidentellement dans des draps de lit qui avaient été nettoyés avec du pétrole pour en expulser les punaises.

Variétés.

SCÉAU DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS AU MOYEN ÂGE.

L'ancienne Université d'Angers eut la même origine que la plupart des autres corps enseignants du moyen âge. Elle fut d'abord une école épiscopale. L'évêque du diocèse en avait la direction supérieure et la faisait régir par un maître. Peu à peu ce dernier s'affranchit des attaches de l'évêché. L'Université finit par n'avoir plus de sujétion de ce côté que pour la collation des grades, à laquelle présidait l'un des dignitaires du chapitre.

Le maître d'école d'Angers était parvenu à une complète indépendance au quatorzième siècle. Un docteur appelé Pierre Bertrand, qui était investi de cette fonction en 1373, changea les règlements anciens en ce qui concernait l'accession aux grades et la nomination des bacheliers ou appariteurs, office considéré alors comme de première importance. A la mort de ce Bertrand, l'Université devint une république administrée par un chef électif qui prit le nom de recteur. Les étudiants étaient distribués en nations, comme ceux de Paris. La première nation par ordre de préséance, était celle d'Anjou, à laquelle furent agrégés les Tourangeaux et les étrangers de tous pays, Anglais, Allemands, Espagnols. Venaient ensuite les nations de Bretagne, du Maine, de Normandie, de Poitou, cette dernière comprenant les Gascons et les Languedociens.

En 1430, le grand nombre d'émigrés français qui étaient venus habiter l'Anjou pour se soustraire à la domination anglaise, déterminèrent la création d'une sixième nation, qui fut la nation de France.

Quoique de toute ancienneté il y ait eu à Angers des cours de philosophie et des cours de grammaire, l'Université n'était que pour le droit civil et pour le droit canon. En 1448 seulement, des Facultés de théologie, de médecine, d'arts (autrement dit de belles-lettres), furent ajoutées à celles de droit par une bulle du pape Eugène IV.

L'ambition constante de l'Université d'Angers fut de se modeler sur celle de Paris, dont elle se faisait gloire d'être issue. L'unique fondement de cette prétention est qu'Angers, au treizième siècle, avait donné asile à une bande d'écoliers chassés de Paris à la suite d'une sédition de l'Université contre Blanche de Castille, régente du royaume pendant la première croisade de saint Louis.

De même que l'Université de Paris, celle

d'Angers eut son Pré aux Clercs. On l'appela Pré d'Allemagne, parce que cette propriété avait été donnée à la corporation par un jeune seigneur allemand, étudiant à Angers.

La fréquentation des écoles d'Angers par des étudiants de langue germanique n'est pas un fait qui doive surprendre. Il se reproduisit assez fréquemment jusqu'à la fin du seizième siècle. Le premier personnage du nom de Schomberg qui se fit connaître en France était un étudiant huguenot qui fut pris les armes à la main dans une rue d'Angers, lors de la réduction de la ville par les troupes catholiques, en 1564.

Par un singulier retour des choses, l'Allemagne se trouve posséder aujourd'hui le seul exemplaire connu du sceau de l'Université d'Angers. Cet exemplaire, détaché de l'acte auquel il a servi de signe de validation, fait partie des collections du Musée royal de Berlin. (Le dernier numéro du *Magasin pittoresque* en donne la gravure exécutée d'après un moulage en plâtre.)

On peut considérer ce petit monument comme l'un des plus remarquables de son espèce. Il paraît avoir été gravé dans la première moitié du quinzième siècle, vers 1440. La composition, quoique très-compiquée, est distribuée de manière à rendre toutes les parties saisissables au premier coup d'œil, et le dessin, malgré l'exiguïté des personnages, se distingue par sa correction.

Une légende en caractères gothiques forme encadrement sur les deux tiers de la circonférence. Elle est ainsi conçue: SIGILLUM RECTORIS ET UNIVERSITATIS STUDII ANDEGAVENSIS (Sceau du recteur et de l'Université des étudiants d'Angers).

Le champ est divisé en deux étages par un listel saillant que surmonte un portail gothique à cinq baies couronnées de dais et de pignons.

Dans la baie du milieu est un chevalier en selle armé de toutes pièces. Les baies de droite et de gauche sont remplies par deux évêques debout. Aux extrémités on voit des anges à mi-corps.

Les trois personnages du milieu sont des saints qui ont leurs noms inscrits en caractères microscopiques sous la saillie du listel. On lit distinctement: S. *Nicholaus* et S. *Mauricius*. Le troisième nom, moins facile à déchiffrer, est, selon toute probabilité, S. *Maurilius*. Saint Maurice était et est encore le patron de la cathédrale; saint Nicolas, celui de la jeunesse; quant à saint Maurille, c'est l'un des apôtres de l'Anjou. La constitution universitaire de Pierre Bertrand est datée de l'église de Saint-Maurille, collégiale dont la fondation passait pour avoir précédé celle de la cathédrale.

La partie inférieure du sceau représente deux groupes d'écoliers tournés chacun du côté d'un régent. Les deux professeurs sont assis en chaire et lisent dans un livre, conformément à l'ancienne et unique méthode d'enseignement, qui consistait à commenter les auteurs. Au milieu du sujet et pour en séparer les deux parties, est un personnage assis de face. C'est un bachelier, qu'on reconnaît à la masse qu'il tient de sa main gauche.

(Magasin pittoresque.)

Faits divers.

La police. — Les quatre-vingts commissaires de police avec leurs secrétaires, leurs inspecteurs spéciaux, leurs frais de bureaux et leurs indemnités de logement, élargent au budget une somme de 1,260,000 fr.

Outre les commissaires de police, le préfet a pour auxiliaire un service spécial, celui de la police municipale, chargé d'assurer le maintien de la tranquillité et du bon ordre. Ce service forme une véritable armée. Il se compose de: 1 commissaire de police, 4 chef adjoint, 4 chef de bureau, 24 commis, 5 inspecteurs divisionnaires, 38 officiers de paix, touchant ensemble 144,550 francs; 25 inspecteurs principaux, 400 brigadiers, touchant 480,000 fr.; 700 sous-brigadiers, touchant 420,000 fr.; 6,800 gardiens de la paix et inspecteurs, touchant 3,908,000 francs. Il faut donc un effectif de 7,695 personnes pour maintenir le bon ordre à Paris, qui compte en moyenne un gardien de la paix par 200 habitants.

Le budget de la police municipale atteint presque 4 millions de francs. Il faut encore ajouter à cette somme le traitement du personnel de l'administration centrale, soit 4,153,838 francs; celui des commissaires

de police, de plus de 1,260,000 francs. Un crédit de 500,000 francs pour le service des halles et marchés; un autre de 4,500,000 francs pour le personnel et le matériel des sapeurs-pompiers, etc., etc., ce qui porte à 20 millions de francs le budget total de la préfecture de police.

Un gamin, le petit Joseph, âgé de sept ans, nous fournira le mot de la fin.

On est à table.

A propos d'une récente circulaire du ministère de l'instruction publique, on vient à parler du docteur Gillet, le médecin du lycée Saint-Louis.

— Excellent et très-digne homme, dit un des convives; mais n'est-il pas mort?

— Monsieur, fait alors le moutard, du ton d'un professeur relevant la bévue d'un élève, les Gillets ne meurent pas: ils s'usent!...

UNE QUESTION COMMERCIALE.

Ce n'était pas assez d'envahir toutes les branches commerciales, de monopoliser, en quelque sorte, les industries les plus variées et d'imposer leur domination progressive aux produits des cinq parties du monde; c'était trop peu, en vérité, pour ces immenses Magasins, de rechercher, de la Chine au Pérou, de Constantinople à Stamboul, du détroit de Behring à la Nouvelle-Zélande, les productions les plus séduisantes et les plus curieuses; afin de résumer l'aspect de ces gigantesques caravansérails d'Orient ou du Caire; il manquait encore à leur char de triomphe l'Art dont ils sont parvenus à soulever le burin et à soumettre l'imagination, au profit de volumes qu'ils édifient sous le nom de *Catalogues*; ces réflexions nous furent suggérées par l'un de ces *Catalogues* qui nous fut adressé hier par les grands Magasins du *Printemps* de Paris.

La dimension et les proportions étonnantes de ce *libretto* nous surprirent et, peu à peu, d'un feuillet à l'autre, nous en sommes arrivés à l'épuiser complètement. Eh bien, franchement, nous avons été saisi par les moyens d'action mis au service du développement de ce genre de commerce, avec une prudence et une audace calculées qui sont vraiment surprenantes.

Cela mérite d'être cité.

Ainsi, pour faciliter les transactions avec les départements et l'étranger, ces Magasins font publier, dans tous les dialectes, de magnifiques *Catalogues illustrés* qui sont expédiés *gratis* et *franco* aux personnes qui leur en font la demande. Ils sont composés, à ce qu'il nous semble, d'une nomenclature de la majeure partie de leurs marchandises, avec leur dénomination et leurs prix; des gravures, sorties du burin des meilleurs artistes parisiens, représentent leurs plus jolis costumes; des mesures exactes en fixent la dimension et des échantillons en déterminent la valeur.

De telle sorte que, — voyez le but auquel ils tendent, — les Dames peuvent, sans dérangement, visiter, pour ainsi dire, ces immenses *Bazars*; et, si grande soit la distance qui les sépare du boulevard Haussmann, se rendre compte de l'aspect des Magasins du *Printemps* et de la valeur de leurs marchandises. On a peu d'idée d'une telle organisation!

En outre, — car tout a été prévu, — ils ont constitué des bureaux avec un contingent de personnes appartenant à toutes les nations, lesquelles s'occupent spécialement de la correspondance et des envois afférents à leur nationalité. De plus, à la frontière des pays avec lesquels ils sont en rapport direct, ils ont créé des Maisons de réexpédition, chargées de conduire les opérations de douane et de réexpédier les colis à destination. Et qui, plus est, toutes ces expéditions se font *franco* de port à partir de 25 francs; en résumé, vous pouvez suivre les Modes parisiennes, acheter leurs créations les plus nouvelles à des prix très-avantageux, et sans frais de transport.

Quelle concurrence voulez-vous opposer à cette invasion, d'autant plus irrésistible qu'elle apporte avec elle des avantages incontestables et possède un prestige que l'on ne ravira jamais à la capitale du monde entier? Et n'avions-nous pas raison de penser qu'il y a dans cela presque une question commerciale à étudier?

DORA.

Dernières Nouvelles.

La Chambre est déjà saisie de protestations très-graves contre l'élection de M. Saint-Martin, et les conservateurs vont demander qu'une enquête ait lieu pour examiner les faits qui sont signalés.

Trieste, 1^{er} mars, soir.

Une entrevue des trois empereurs aura lieu très-prochainement à Varsovie sur l'initiative prise par l'empereur d'Autriche.

Le but de cette entrevue est d'arriver à une entente commune au sujet d'une trêve d'un an qui serait conclue entre les puissances et la Turquie.

Berlin, 1^{er} mars.

On a annoncé qu'un haut personnage russe s'était rendu à Postdam où se trouvait déjà le prince de Bismark, et qu'il avait eu une longue entrevue avec le grand-chancelier.

Les renseignements confidentiels nous permettent d'annoncer que le personnage russe arrivé à Postdam aujourd'hui est le général Ignatieff et qu'il est chargé d'une haute mission.

L'empereur se rend également à Postdam.

Pour les articles non signés: P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 1^{er} mars 1877.

Les titres étaient moins rares qu'à la liquidation précédente, puisqu'il n'y a pas eu de départ; mais ils étaient cependant loin d'être abondants, puisque le report s'est tenu dans les environs de 0.03 c. sur le 5 0/0, et de 0.06 sur le 3 0/0. Les cours, soutenus par les rachats du découvert, ont été en progression constante jusqu'à ce que la liquidation eût été terminée; à partir de ce moment, les offres ont dominé et nos rentes ont fléchi sans interruption jusqu'à la clôture, qui s'est faite au plus bas prix de la journée, 73.30 et 106.30. Les fonds italiens et ottomans ont partagé la fortune de nos rentes; la faiblesse du report ne les a pas empêchés de perdre en clôture 25 à 30 c. sur leurs cours les plus élevés de la journée. Quant aux obligations égyptiennes, leur lourdeur est passée à l'état chronique. Les actions des sociétés de crédit ont presque toutes perdu quelques francs sur leur précédente clôture. La Banque de Paris finit à 955. Le Crédit foncier est tombé au-dessous de 600. La Société générale seule a été favorisée; elle est revenue au-dessus du pair. Les actions des chemins de fer français sont très-calmes. Il s'est produit un temps d'arrêt dans la baisse des obligations des chemins de Lille à Valenciennes et d'Orléans à Rouen. On-offrait les actions des Charentes; celles d'Orléans à Châlons étaient très-lourdes.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 5 mars 1877.

LE BOSSU

Grand drame en 5 actes et 10 tableaux, par Anicet Bourgeois et Paul Féval.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THAUD, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (février 1877), à 60 centimes par numéro mensuel:

Texte.

N^o 5. — La Statue de Léonard de Vinci et la Galerie Victor-Emmanuel, à Milan. — Le Musée agricole de Pesth (suite). — Nos devoirs envers les animaux. — Les Marionnettes. — Les Ossuaires. — Le Chêne et l'Etoile. — Premiers fondateurs de nos Musées d'histoire naturelle. — Les Océodomes à grosse tête, fournis du Brésil. — Le Ciel du Sahara. — Soulèvement et abaissement des continents. — Influence des saisons sur le poids du corps humain. — Fontaine à bière en émail.

N^o 6. — Le Père Adam. — Musée agricole de Pesth (fin). — Quelques lignes de Washington. — Agyptopolis. — Don à un emprunteur. — Devise de Pierre-Puget. — De la Lanterne magique (suite). — Conseils pour la réparation des livres. — Impression des nègres à la vue d'un navire à vapeur. — Les Jardins d'autrefois.

N^o 7. — Miramar, château de Maximilien, près de Trieste. — L'Œil qui rit et l'Œil qui pleure, conte serbe. — Camille Corot. — Obligations d'un maître d'école sous Louis XIV. — Honneur et travail. — Le Guarana, le Vassahi et le Bacaba. — Sceau de l'Université d'Angers au moyen âge.

N^o 8. — Le Ramphocèle ou bec-d'argent. — L'Homme aux bâtons de sucre, souvenir d'enfance. — Le Combat de la vie. — Les Bractéates. — Le Buste de Brutus, par Michel-Ange. — Portraits de Raphaël par lui-même. — Combien d'étoiles et de planètes voient la Terre.

Gravures.

N^o 5. — La Statue de Léonard de Vinci et la Galerie Victor-Emmanuel, à Milan. — Les Marionnettes, d'après Pinelli. — Un Ossuaire à Roscoff. — Fontaine à bière en émail, du dix-septième siècle.

N^o 6. — Un Berger d'Alsace, souvenir d'enfance, composition et dessin de Théophile Schuler. — Lanterne magique (fig. 6-12). — Carte d'adresse de Le Gay, sculpteur du dix-huitième siècle.

N^o 7. — Le Château de Miramar, dans le golfe de Trieste. — Le Soir, peinture par Corot (Musée Bruyas, à Montpellier). — Corot, portrait, d'après une photographie. — Sceau de l'Université d'Angers au moyen âge.

N^o 8. — Le Ramphocèle et son nid. — Bractéates en or, trouvés en Norvège, en Suède et en Danemark (3 grav.). — Brutus, buste inachevé, par Michel-Ange (Musée national de Florence). — La Terre vue de Mercure. — La Terre vue de Vénus et vue de la Lune (2 grav.).

LA BORDELAISE, Société vinicole, fondée en 1854, demande des Représentants munis de bonnes références (position d'avenir). Ecrire à M. J. BOUTEMPS, directeur, à Bordeaux.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS 1877.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 7/8 j. 15 oct. décembre...	73 35	20	Soc. gen. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	700		Canal de Suez, j. 15 janv. 70.	870	5
4 1/8 j. 15 oct. novembre...	104 90	15	Crédit Mobilier	147 50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	580	5
5 j. 15 oct. novembre...	100 34		Crédit Foncier d'Autriche	472 50	10	Société autrichienne, j. janv.	462 50	7 50
Obligations du Trésor, 1. payé.	493 75	35	Charentes, 400 fr. p. j. août.	312 10	10	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	485		Est, jouissance nov.	635	1 25	Orléans	335	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	501		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1040		Paris-Lyon-Méditerranée	332	
1865, 4 1/2 %	514 50	30	Midi, jouissance juillet.	775		Est	331 75	
1869, 3 %	388	30	Nord, jouissance juillet.	875	5	Nord	338 75	
1871, 3 %	376	3	Orléans, jouissance octobre.	1097 50	3 75	Ouest	334	
1875, 4 %	499 75	35	Ouest, jouissance juillet, 65.	698 75		Midi	331	
Banque de France, j. juillet.	4485	43	Vendée, 350 fr. p. j. juillet, juill.			Deux-Charentes	289 50	
Comptoir d'escompte, j. août.	670	25	Société Immobilière, j. janv.	138 50		Vendée	328	
Crédit Agricole, 200 f. p. j. juill.	312 50	50	C. gen. Transatlantique, j. juill.	360		Canal de Suez	538 75	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	400							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	605							

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 25 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

8 heures	3 minutes du matin	express-poste.
9	15	(s'arrête à Angers)
10	30	omnibus-mixte.
11	45	id.
12	10	id.
13	25	express.
14	40	omnibus.
15	55	(s'arrête à Angers)
16	10	id.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	36 minutes du matin	direct-mixte.
9	14	omnibus.
10	40	express.
11	16	id.
12	42	omnibus-mixte.
13	18	id.
14	44	omnibus-mixte.
15	20	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etudes de M^{rs} VINCENT LE RAY, avoué-licencié, successeur de M^{rs} CHEDRAU, et de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE SUR LICITATION EN UN SEUL LOT DES IMMEUBLES
Ci-après, dépendant DE LA MÉTAIRIE DU VEAU Situés commune de Louerre.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^{rs} LAUMONIER, notaire à Saumur, le mardi vingt mars mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Aux requêtes, poursuites et diligences de 1^{er} M. Hugues-Paul-Emile Lavoye, actuellement sous-lieutenant au 3^e chasseurs en garnison à Biskra; et 2^e M^{rs} Lucie-Amélie Lavoye, épouse de M. le baron Georges-Henri-Maximilien de Saint-Mari, lieutenant au 5^e dragons, en garnison à Saint-Omer, et celui-ci pour la validité.

Demander, ayant alors M^{rs} Chedrau pour avoué, et actuellement M^{rs} Le Ray, son successeur; Contre: M. Jean-François Lavoye, colonel de cavalerie en retraite, commandeur de l'Ordre de la Légion d'Honneur, demeurant à Saumur.

Agissant au nom et comme administrateur légal des biens de demoiselle Marie-Pauline Lavoye, sa fille mineure; Défendeur, ayant M^{rs} Albert pour avoué.

Il sera, après l'accomplissement des formalités requises par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^{rs} Laumonier, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles ci-après.

- DÉSIGNATION.**
- 1^{er} Bâtimens habitations et d'exploitation de la Méairie du Veau, avec les cours, chemin d'accès et jardins y attenants, le tout en un seul tenant, entouré de murs, sauf dans la partie du jardin vers midi, joignant les héritiers Bourreau, et porté au plan cadastral sous les numéros 589, 589 bis, 588, 592 et 593, section C, pour une contenance de un hectare dix-neuf ares soixante-dix centiares.
 - 2^e Le Carrefour, terre, numéro 636, section C, contenant trente-quatre ares cinquante centiares, joignant au midi la route de Louerre à Milly, au nord M. de Beauregard et autres, au couchant un chemin, au levant M. de Beauregard.
 - 3^e La Châtaigneraie, terre, numéro 600, section C, contenant trois hectares vingt-cinq ares, joignant au midi la route de Louerre à Milly et le jardin ci-dessus, au nord les bois de la Garenne et les héritiers Bourreau, au couchant Aurion et autres.
 - 4^e Le Taillis de la Garenne, numéro 603, section C, contenant treize hectares quatre-vingt-deux ares, joignant au nord un chemin, au midi la pièce de la Châtaigneraie ci-dessus, au levant M. Lebréton et autres, au couchant divers.
 - 5^e Le Pâtis du Veau, bois, numéro 604, section C, contenant trois hectares six ares, joignant au levant René Beaumont et autres, au nord un chemin, au midi divers, au

couchant le taillis de la Garenne ci-dessus.

6^e La Pinonnerie, terre, numéro 237, section D, contenant trente-deux ares cinquante centiares, joignant au nord M. Grignon, au levant Boiré, au midi et au couchant le chemin.

7^e La Margoterie, terre, numéro 492, section D, contenant onze ares vingt centiares, joignant au nord le chemin, au levant Lacroix, au midi Beaumont, au couchant M. Grignon.

8^e Les Trilions, terre, numéro 1778, section E, contenant soixante-cinq ares cinquante centiares, joignant au nord numéro 1710, au levant M^{rs} Guillemet, au midi le cours d'eau.

9^e Une portion à prendre vers nord, dans la pièce dite Coin des Muraillies, numéro 14, section D, ladite portion, en forme triangulaire, contenant trente-sept ares trente-quatre centiares, joignant vers levant un chemin, d'un autre côté M. Persac, et des autres côtés le surplus de la pièce.

MISE A PRIX.
Les immeubles dont la désignation précède seront mis en vente en un seul lot, sur la mise à prix de vingt-neuf mille francs, ci... 29,000 fr. outre les frais et charges.

NOTA. — La vente de la ferme du Grand-Veau a été ordonnée par le jugement sus-énoncé, sur une estimation de soixante-trois mille cent dix francs.

Mais le tribunal a dit que lors des adjudications, les lots pourraient être divisés, en divisant aussi les mises à prix, suivant les attributions qui ont été faites aux enfants Lavoye dans le partage de la succession de M. Berthelot Grandmaison, leur aïeul, de laquelle succession dépendent les biens ci-dessus désignés.

C'est conformément à cette disposition du jugement qu'a été fixée la mise à prix ci-dessus.

S'adresser, pour tous renseignements, à:

- 1^{er} M^{rs} LAUMONIER, notaire, dépositaire du cahier des charges;
 - 2^e M^{rs} LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n^o 4, poursuivant la vente;
 - 3^e M^{rs} AUBERT, avoué, co-licitant.
- Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.
Signé: V. LE RAY.
- Saumur, le premier mars mil huit cent soixante-dix-sept.
Enregistré à Saumur, le ... mars mil huit cent soixante-dix-sept, folio ... case ... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(126) Signé: L. PALUSTRE.

Etude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,
UN JARDIN, situé aux Tourettes, canton du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de 9 ares 25 centiares, bien planté, en plein rapport, clos par des murs et une palissade, avec maison, hangar, pompe.
S'adresser à M. Eugène RAYNEAU, à Saumur, rue Saint-Nicolas, ou à M^{rs} CLOUARD, notaire. (127)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
DEUX APPARTEMENTS AU SECOND.
Rue Royale, 1, et place du Roi-René.
S'adresser à M. BARRIN-MORICET.

Etude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,
MAISON DE MAITRE EN TRÈS-BON ÉTAT,
Vastes caves pouvant servir à un établissement de champaniseur, jardin, pré, et 1 hectare 60 ares de vigne, le tout communes de Dampierre et de Souzay.
S'adresser au général MICHAUX, à Dampierre, ou à M^{rs} CLOUARD, notaire. (113)

Etude de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
De suite, en totalité ou par parties,
GRANDE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n^o 55,
Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.
S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M^{rs} CLOUARD, notaire. (190)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
NOUVELLEMENT RESTAURÉE,
Impasse de la Maréchalerie;
Jardin, écurie et remise; quatre pièces à feu au premier étage.
S'adresser au bureau du journal.
Commune de Meigné.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Meigné prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Meigné, le dimanche 18 mars 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un presbytère.
Les devis s'élèvent à la somme de 8,744 fr. 45 c., non compris les matériaux de l'ancien presbytère, abandonnés à l'entrepreneur.
Les cahiers des charges et devis sont déposés à Meigné, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

COMMUNE DU PUY-NOTRE-DAME.
ADJUDICATION DE TRAVAUX
Le Maire de la commune du Puy-Notre-Dame prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie du Puy-Notre-Dame, le dimanche 25 mars 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une halle couverte.
Les devis s'élèvent à la somme de 2,372 fr. 42 c., honoraires d'architecte non compris.
Les cahiers des charges et devis sont déposés au Puy-Notre-Dame, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

A LOUER PRÉSENTMENT, APPARTEMENTS
A la pension Saint-Joseph,
Rez-de-chaussée et premier étage.
On prend des pensionnaires, si on le désire.
S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

LE TOUR DU MONDE EN 320 JOURS
Voyage d'instruction et d'agrément
Durée: 11 mois, dont 6 mois d'excursion à terre.
DÉPART: FIN MAI
Programme détaillé du Voyage. Prix: 50 c.
Société des Voyages d'Etudes autour du Monde
5, Place Vendôme, à Paris.

MALADIES CHRONIQUES
Vices du sang, Cancres de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.
On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. Par correspondance affranchie. (90)

VIN Bordeaux ou St-Georges, vieux, garanti naturel, au prix de 100 fr. les 225 litres, rendus franco de port et de régie en gare de destination, fût perdu. — Veuve THOMAS, propriétaire de vignobles, à Béziers. (106)

RIELLANT DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

AMER PICON
DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
4^e médailles à toutes les Expositions
ON A PARIS, PROGRES A VIENNE
DANS TOUTES LES VILLES
Entrepris par la France et l'Espagne
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blaquart
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et irrésistible, sans danger-telle est faite avec le meilleur matériel.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de BOURG

BIBERON POMPE MONCHOVAUT
Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti).
Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.
Fabrique à Laon (Aisne).
Dépôt général à Paris, rue de Joux, 7, Pharmacie Centrale de France.
Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.
Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai: 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycérol-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.
DÉPÔT A SAUMUR: Pharmacie PERDRIAU. (894)
Saumur, imprimerie de P. GODET.